

**RÈGLEMENT DU CONCOURS "10 PLACES A GAGNER POUR CHAQUE MATCH DE L'ASVEL A GAGNER"  
SUR LE SITE VIVA-INTERACTIF.COM**

**1. SOCIETE ORGANISATRICE**

Mairie de Villeurbanne, place Lazare Goujon, 69100 Villeurbanne, ci-après désignée « LA VILLE DE VILLEURBANNE », organise durant la saison régulière du championnat de France de Basket Pro A, du 15 octobre 2011 au 16 mai 2012 sur le site internet viva-interactif.com, ci-après désigné le « Site », un jeu gratuit et sans obligation d'achat permettant de remporter 5 invitations pour deux personnes lors de chaque match du club de basket l'Asvel se déroulant à Villeurbanne, ci-après désigné le « Jeu ».

**2. QUI PEUT PARTICIPER ?** Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure habitant la France Métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion du personnel de LA VILLE DE VILLEURBANNE et des membres de leurs familles (ascendants, descendants, conjoints). Une seule participation par personne et par foyer est autorisée pendant la durée du Jeu.

**3. MODALITES, DATES LIMITES DE PARTICIPATION, GAGNANTS**

**3.1. Date d'ouverture et de clôture du Jeu.** Pour chaque match de championnat de l'Asvel se déroulant à Villeurbanne (voir les dates des matchs ci-après), le Jeu est ouvert 10 jours avant dès 9h et se terminera 6 jours avant à minuit, ci-après désignée la « Date de Clôture », la date et l'heure d'inscription sur le Site internet, faisant foi.

Par exemple, pour le premier match de championnat se déroulant à Villeurbanne, « Asvel – Paris Levallois », le vendredi 14 octobre, le jeu sera ouvert le mardi 4 octobre dès 9h et se terminera le dimanche 9 octobre à minuit.

**Calendrier des matchs de l'Asvel se déroulant à Villeurbanne :**

- Vendredi 14 octobre 2011
- Samedi 22 octobre 2011
- Samedi 5 novembre 2011
- Samedi 19 novembre 2011
- Samedi 10 décembre 2011
- Vendredi 23 décembre 2011
- Samedi 14 janvier 2012
- Samedi 28 janvier 2012
- Samedi 11 février 2012
- Samedi 3 mars 2012
- Samedi 17 mars 2012
- Samedi 24 mars 2012
- Samedi 7 avril 2012
- Samedi 28 avril 2012
- Mercredi 16 mai 2012

**3.2. Nature du Jeu et participation.** Le Jeu, gratuit, est accessible à tous. Les internautes qui disposeraient encore d'une connexion modem traditionnelle, peuvent demander, sur justificatif, à bénéficier d'un remboursement forfaitaire, calculé sur une durée moyenne de connexion. Pour participer, les participants devront se rendre sur la page "<http://www.viva-interactif.com/jeuasvel>" du site, ci-après désignée la « Page Jeu ». Les participants devront ensuite remplir le formulaire électronique prévu à cet effet en indiquant leur « Nom », « Prénom » et « Adresse email » et répondre à la question.

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.  
Une seule réponse par foyer sera acceptée.

Les participants via le site ayant la même adresse mail seront automatiquement exclus du jeu. Dans le cas d'homonymie entre plusieurs participants, l'adresse mail permettra de distinguer les participants, à condition qu'elle soit différente pour chaque participant.

### **L3.3.**

#### **Désignation des gagnants**

Les participants ayant rempli correctement le formulaire comme le stipule le point 3.2 seront ensuite tirés au sort à l'issue du jeu par un jury composé de membres de la Direction de la communication de la mairie de Villeurbanne. Le jury se réunira le lendemain de la fin du jeu. Les noms des 5 gagnants seront affichés sur le site viva-interactif.com à la page « jeu ». Les gagnants seront également avertis par mail et invités à venir récupérer leur lot à la direction de la communication de la mairie de Villeurbanne, aux heures d'ouverture.

## **4. DOTATIONS ET REMISE DES PRIX**

**4.1. Lots** Les 5 gagnants tirés au sort se verront remettre 1 invitation pour deux personnes au prochain match de basket de l'Asvel se déroulant à Villeurbanne. Les lots ne pourront en aucun cas être repris, échangés ou remboursés. LA VILLE DE VILLEURBANNE se réserve la possibilité de remplacer les lots mis en jeu par des lots similaires d'une valeur égale ou supérieure si les circonstances l'exigent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à son égard. Si des gagnants ne souhaitent pas bénéficier de leur lot, et/ou si les lots n'ont pas été attribués à l'issue du Jeu, ils ne seront pas remis en jeu et demeureront la propriété de LA VILLE DE VILLEURBANNE, qui en disposera librement.

#### **4.2. Remise des lots**

Les 5 gagnants recevront un email ou un courrier les informant qu'ils peuvent venir chercher leur lot en mairie. Le lot pourra aussi être envoyé à l'adresse postale si l'adresse de résidence est trop lointaine ou si le gagnant est dans l'incapacité de se déplacer. Dans ces cas précis, les lots seront envoyés par LA VILLE DE VILLEURBANNE, à ses frais, aux gagnants dans le mois suivant la date de Clôture. A cet égard, LA VILLE DE VILLEURBANNE ne saurait être tenue pour responsable si le lot n'est pas parvenu au gagnant du fait que celui-ci n'a pas indiqué correctement ses coordonnées lors de son inscription. Si les dotations ne peuvent pas être distribuées pour toute raison indépendante de la volonté de LA VILLE DE VILLEURBANNE, et notamment pour toute erreur relative au nom, prénom ou adresse postale du destinataire, les lots ne seront pas réattribués, ni renvoyés et resteront la propriété de LA VILLE DE VILLEURBANNE. LA VILLE DE VILLEURBANNE ne saurait être tenue pour responsable des retards et/ou pertes en cours d'acheminement des lots du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de la destruction totale ou partielle des lots par ce type de transport ou en cas de dysfonctionnement de ces services, ou pour tout autre cas fortuit.

**5. RESPONSABILITÉ** 5.1 Le présent règlement est exclusivement consultable sur le Site.

5.2. LA VILLE DE VILLEURBANNE se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, d'annuler le présent Jeu, ainsi que d'en modifier les conditions, si les circonstances l'exigeaient, sans encourir une quelconque responsabilité.

5.3. LA VILLE DE VILLEURBANNE met tout en oeuvre pour offrir aux participants des informations et/ou outils disponibles et vérifiées, mais ne saurait être tenue pour responsable, sans limitation : - de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication téléphonique, de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes, - des problèmes de connexion au Site du fait de tout défaut technique ou de l'encombrement du réseau, - d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur le Site, - des interruptions, des délais de transmission des données, - des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels des participants, - de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, - des

conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, - de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, - LA VILLE DE VILLEURBANNE ne sera en aucun cas tenue pour responsable des défauts de fabrication, panne ou autre dysfonctionnement des lots proposés. Toute réclamation à ce sujet devra être adressée directement par le consommateur au fabricant de l'objet concerné. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre tout atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. LA VILLE DE VILLEURBANNE pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Si il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers postaux ou électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, LA VILLE DE VILLEURBANNE ne sera pas tenue responsable desdites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à LA VILLE DE VILLEURBANNE, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu. De même, la participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre problème lié aux services postaux.

**5.4.** Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au Tribunal administratif.

## **6. DONNEES PERSONNELLES**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée le 6 août 2004, dite loi "informatiques et Libertés " relative aux fichiers et aux libertés et à l'article 43 de la loi du 30 septembre 1986, ce site Internet a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Les données personnelles recueillies sur le site résultent de la communication volontaire des données par les utilisateurs. Les informations recueillies ne servent qu'à alimenter les demandes et déclarations effectuées dans le cadre des démarches administratives en ligne ou abonnements à des services d'informations par voie électronique. La Ville de Villeurbanne conserve de manière confidentielle ces informations pour une durée ne pouvant excéder 3 ans. Les informations collectées ne feront l'objet d'aucune cession, ni d'aucun traitement commercial de la part de la Ville de Villeurbanne. Les utilisateurs sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès aux informations nominatives les concernant et d'un droit de rectification en vertu des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite adressée à : Ville de Villeurbanne Direction de la Communication BP 5051 - 69100 Villeurbanne Tel : 04 78 03 67 67 Fax : 04 78 84 28 41 Les conditions du concours ont été déposées en l'étude de Maître Branca, huissier de justice, 138 cours Emile- Zola.